



Aperçu

Violence à l'égard des parents : les mauvais traitements infligés aux parents par leurs adolescents

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Qu'est-ce que la violence à l'égard des parents?

Par violence à l'égard des parents, on entend tout geste nuisible posé par un adolescent en vue d'exercer un pouvoir ou un contrôle sur un parent. Il peut s'agir de violence physique ou psychologique ou d'exploitation financière.

La *violence physique* comprend les coups, les coups de poing, les gifles et les bousculades. C'est la forme de violence la plus visible. Selon plusieurs grandes études, jusqu'à 14 % des parents font un jour ou l'autre l'objet de sévices physiques infligés par leurs adolescents¹⁻⁵.

La *violence psychologique* comprend les injures, les critiques et les affronts, l'intimidation, la fugue et la menace de blesser ou de tuer un parent ou de s'infliger un tel traitement. Si, dans de nombreuses familles, il arrive à l'occasion que les adolescents crient après leurs parents, on peut considérer qu'il s'agit de violence lorsque de tels comportements persistent. La violence se manifeste souvent au départ de façon verbale, puis elle dégénère et prend d'autres formes⁶.

L'*exploitation financière* comprend le vol ou les « emprunts » sans permission, les dommages à la maison ou aux biens des parents et les pressions exercées sur ces derniers pour qu'ils fassent des achats au-dessus de leurs moyens.

Qui sont les adolescents auteurs de violence?

Aussi bien les garçons que les filles sont capables de maltraiter leurs parents. Même si certains chercheurs laissent entendre que les garçons sont plus portés à être violents physiquement que les filles⁷⁻¹³, on observe une augmentation des

comportements agressifs chez les filles¹⁴. De façon générale, plus l'adolescent est vieux, grand et fort, plus les parents courent le risque d'être maltraités¹⁵⁻¹⁹. La violence se manifeste habituellement à la puberté. Les accès de colère qui, chez certains jeunes enfants, constituent occasionnellement une forme de communication, peuvent être le signe avant-coureur d'un comportement violent²⁰.

Parfois, les adolescents violents ont eux-mêmes été victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle, ou ont vu l'un de leurs parents se faire maltraiter par l'autre. Ils peuvent se sentir impuissants et vouloir riposter en maltraitant le parent considéré comme le plus faible²¹⁻³⁰.

Par ailleurs, certains adolescents violents sont atteints de troubles du comportement ou de troubles médicaux, tels que le trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), le trouble des conduites, le trouble bipolaire et la schizophrénie³¹⁻³³.

Qui sont les parents victimes de violence?

La violence envers les parents peut se produire dans n'importe quelle famille, peu importe la classe socio-économique, l'ethnie ou l'orientation sexuelle. Bien que les pères puissent aussi être victimes de violence, les mères en sont plus fréquemment les cibles³⁴⁻⁴¹. L'une des raisons en est que les femmes sont les principales responsables des soins de l'enfant. Elles passent plus de temps avec les enfants que les pères et entretiennent avec eux des liens affectifs plus étroits.

Souvent, les mères maltraitées sont chefs de famille monoparentale^{42,43}. Les parents âgés et les parents handicapés sont particulièrement susceptibles d'être victimes de violence infligée par leurs adolescents^{44,45}.

Les adolescents qui maltraitent leurs parents peuvent aussi maltraiter leurs jeunes frères et sœurs et leurs animaux familiers^{46,47}.

Quels facteurs contribuent à la violence à l'égard des parents?

Les valeurs sociales, la dynamique familiale et le développement de l'enfant sont autant de facteurs qui peuvent jouer un rôle dans la violence infligée aux parents.

Valeurs sociales et culturelles

En tant que société, nous sommes collectivement responsables de nos enfants. Bien que les parents jouent un rôle prépondérant dans le développement de leur enfant, d'autres facteurs entrent également en ligne de compte⁴⁸. Toutefois, lorsque les choses tournent mal, les parents sont habituellement les premiers à être blâmés et tenus responsables⁴⁹⁻⁵².

C'est avant tout la société qui crée, accepte et perpétue le comportement violent. Dans les films, à la télévision et dans la vie de tous les jours, les adolescents voient que la violence est utilisée pour atteindre certains objectifs et que c'est une forme acceptable de contrôle social. Les jeunes sont exposés à la violence contre les femmes dans la société; ils constatent que les femmes sont rabaisées et sous-estimées. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les mères sont plus

nombreuses que les pères à être les cibles de mauvais traitements⁵³.

De plus, les femmes sont généralement plus sensibles et réceptives aux sentiments et aux émotions de ceux qui les entourent. De nombreux adolescents trouvent qu'il est plus facile de partager leurs émotions avec leur mère. Ils pensent donc qu'ils peuvent exprimer toute une gamme de sentiments envers elle, y compris la colère⁵⁴⁻⁵⁶.

Les jeunes d'aujourd'hui font face à d'énormes pressions. Dans les écoles, ils peuvent être exposés à la violence et au danger et se sentir obligés d'exercer du pouvoir pour ne pas devenir des victimes^{57,58}. Chez certains, la victimisation et la rage se traduisent par des gestes violents à la maison. La violence à l'égard des parents peut aussi être la manifestation de la frustration et de l'aliénation éprouvées par les adolescents dans une culture qui les bombarde de publicité et qui leur refuse ensuite les moyens financiers d'accéder aux biens offerts^{59,60}.

Bien qu'aucune étude ne prouve que l'abus de substances engendre un comportement violent, de nombreux parents signalent que lorsque leurs adolescents consomment des drogues ou de l'alcool, ils sont plus agressifs⁶¹⁻⁶³.

Même si certains considèrent l'agressivité comme un comportement « normal » chez les adolescents, il ne faut en aucun cas la tolérer⁶⁴.

Dynamique familiale

Dans certains cas, les adolescents réagissent avec violence lorsqu'ils ont eux-mêmes été victimes de mauvais traitements ou lorsqu'ils ont vu l'un ou l'autre de leurs parents être maltraité par son conjoint^{65,66}. Parfois, l'adolescent ne se défoule pas sur

l'agresseur mais sur l'autre parent. Dans certaines familles ou collectivités, la violence physique, psychologique ou verbale est un moyen de communication accepté; si cette situation dure depuis des années, voire des générations, elle peut être considérée comme normale.

Dans d'autres cas, la permissivité des parents et leur inaptitude à exercer leur rôle peut contribuer au comportement violent de leurs adolescents⁶⁷⁻⁷¹. Lorsque les parents n'exercent pas leur autorité comme il se doit au sein de leur famille, les adolescents peuvent se montrer violents par manque de sécurité⁷²⁻⁷⁷. Toutefois, dans ces circonstances, les parents expliquent souvent que la violence s'est manifestée lorsqu'ils ont tenté de réaffirmer leur autorité en imposant des règles ou des conséquences à leur inobservance^{78,79}.

Le stress causé par l'éclatement de la famille, les obligations professionnelles et les soucis financiers a des répercussions sur la famille et laisse aux parents peu de temps, d'énergie ou de patience pour leurs adolescents.

La séparation ou le divorce des parents peut empirer la situation de violence. Pour les adolescents, le stress engendré par le divorce est exacerbé par l'inaptitude des parents à trouver ensemble une solution au problème de violence. En outre, les adolescents en veulent parfois au parent avec lequel ils vivent (habituellement la mère) d'avoir bouleversé leur vie.

Développement de l'enfant violent

Certains adolescents violents envers leurs parents peuvent être atteints d'un trouble comme le THADA, le trouble des conduites, le trouble bipolaire ou la schizophrénie. Des chercheurs ont cependant découvert

que la plupart des adolescents violents ne sont atteints d'aucun trouble mental⁸⁰.

Pour le moment, on sait peu de choses sur la prédisposition biologique à la violence. Certains parents indiquent que leur enfant violent manifestait de l'agressivité à un très jeune âge⁸¹⁻⁸³. Néanmoins, aucun lien n'a encore été établi à cet égard.

Les effets

Parents

La majorité des parents ont de la difficulté à admettre que leur adolescent est violent et ont tendance à nier le problème. Ils se sentent souvent déprimés, angoissés et honteux à l'idée de ne pas avoir su « créer » une famille « heureuse ». Leur désespoir les empêche de rassembler leur autorité au sein de la famille. Par ailleurs, certains parents craignent de s'exposer à un danger physique en tentant de maîtriser la situation⁸⁴.

Les parents victimes de violence se sentent souvent isolés et privés d'appui. La violence met à rude épreuve de nombreux couples, lorsqu'elle ne les brise pas⁸⁵.

Quand les adolescents sont retirés de leur foyer en raison de leur comportement violent, les parents peuvent en éprouver de la peine, surtout s'ils n'ont qu'un seul enfant et pas de conjoint. Si les adolescents ont eux-mêmes des enfants, il arrive aussi que les parents perdent le contact avec leurs petits-enfants.

Pour les parents d'adolescents violents, le stress s'étend au-delà de la maison. Les soucis et l'anxiété peuvent perturber leur travail ou leurs études. Pour certains, l'inquiétude suscitée par un enfant peut nuire à leur concentration et menacer la sécurité de leur emploi ou leur rendement

scolaire⁸⁶. Certains parents se soucient également du nombre d'appels téléphoniques qu'ils reçoivent au travail ou du nombre de fois qu'ils doivent s'absenter du travail à cause de la situation qu'ils vivent. De plus, le coût du counseling pour eux-mêmes ou leur adolescent vient ajouter aux tensions financières.

Frères et sœurs

Le comportement violent d'un adolescent affecte aussi les autres enfants à la maison, et les parents peuvent se faire du souci pour la sécurité de ces derniers. Certains parents craignent que les activités dangereuses de l'adolescent (consommation de drogues ou d'alcool, prostitution) déteignent sur les autres enfants ou menacent leur propre sécurité. En outre, comme les parents se concentrent principalement sur leur adolescent violent, ils accordent moins d'attention au comportement de leurs autres enfants et redoutent parfois que ces derniers cherchent à attirer l'attention d'une façon ou d'une autre. Lorsqu'un adolescent violent quitte la maison, certains frères et sœurs ressentent une perte et éprouvent du chagrin⁸⁷.

Le système juridique

Droits découlant de la loi

Bien qu'au Canada, les lois diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre, la plupart des parents sont tenus par la loi de subvenir aux besoins de leurs enfants jusqu'à ce que ceux-ci atteignent l'âge de 19 ans⁸⁸. Toutefois, leurs obligations envers les enfants entre l'âge de 16 et 19 ans ne sont pas claires. En Nouvelle-Écosse, par exemple, la *Children and Family Services Act* protège les enfants jusqu'à

l'âge de 16 ans. Entre 16 et 19 ans, les enfants peuvent quitter la maison, mais leurs parents continuent d'en être juridiquement et financièrement responsables. Autrement dit, si un adolescent de 16 ans fait une fugue, la police ne procède habituellement pas à une enquête. Par contre, les organismes de protection de l'enfance pourraient poursuivre les parents afin de les obliger à aider financièrement leur enfant.

Police et tribunaux

Il est important que les parents comprennent bien le rôle et les limites du système de justice pénale. Certaines formes de violence peuvent être difficiles à vivre pour les parents, mais elles ne constituent pas nécessairement des infractions en vertu du Code criminel. En revanche, les sévices physiques, les menaces, le vol et les dommages matériels sont des infractions criminelles dont peuvent être accusés les adolescents violents.

Beaucoup de parents hésitent à appeler la police, car ils ne veulent pas que des accusations de voies de fait soient portées contre leur enfant. D'autres craignent d'être eux-mêmes accusés de voies de fait pour avoir tenté de maîtriser leur adolescent.

Certains parents trouvent qu'il est plus difficile de vivre avec un enfant après que des accusations d'agression ont été portées contre lui, parce que celui-ci éprouve souvent de la colère et de la rancune. D'autres ont l'impression de perdre le contrôle lorsque la police et le système judiciaire interviennent.

Organismes de services à l'enfance

Vu que les organismes d'aide à l'enfance ont habituellement pour mandat de protéger les enfants contre les préjudices, ils manquent souvent de ressources pour apporter de l'aide dans les situations de violence à l'égard des parents. Il existe cependant des programmes de maîtrise de la colère pour les enfants qui ont des démêlés avec la justice.

Tendre la main

Avant tout, les parents doivent admettre la violence et en parler. Ensuite, ils doivent aller chercher de l'aide. Pour que l'aide soit appropriée, il est important que les fournisseurs de services comprennent la dynamique de la violence à l'égard des parents. Cependant, comme cette forme de violence n'est reconnue que depuis peu, bon nombre d'entre eux ne savent pas trop comment intervenir. Pour eux, le dilemme consiste à savoir comment aider les parents à mieux faire face à un enfant violent ou agressif sans donner l'impression de les blâmer.

Les thérapeutes qui se concentrent essentiellement sur les besoins de l'enfant peuvent donner l'impression de critiquer ou de juger les parents. Les parents ont plutôt besoin qu'on les aide à s'accepter tout bonnement et à se délivrer de la culpabilité et de la peur qui les empêchent d'apporter des changements dans leur vie. Les parents signalent aussi que lorsqu'ils cherchent une aide professionnelle, ils sont souvent renvoyés d'un organisme à un autre, tandis que les professionnels essaient de trouver ou de traiter la cause de la violence. Selon les parents, il serait préférable qu'on les aide à réaffirmer en douceur leur autorité au sein de leur famille.

Il peut également être utile d'aider les adolescents à reconnaître qu'ils sont violents et de leur indiquer comment trouver le soutien dont ils ont besoin pour changer de comportement. Si un adolescent refuse de participer à des séances de counseling, les parents doivent lui faire bien comprendre qu'ils ont décidé d'en suivre avec ou sans lui. Dans ces cas, il arrive souvent que les adolescents assistent aux séances, car ils ont ainsi l'impression de continuer d'exercer un certain contrôle sur la situation (Jerome Price : communication personnelle).

Lorsque les parents ont recours à des méthodes « douces », comme le raisonnement, pour encourager leur adolescent agressif à mettre fin à la violence, ce dernier aura souvent tendance à ne pas les écouter ou à les traiter avec mépris. Par contre, si les parents ont recours à la force, l'enfant violent réagira souvent avec plus d'agressivité, et les deux parties s'engageront alors dans un cercle vicieux de représailles. Il est parfois utile d'obtenir l'aide d'autres personnes pour combattre la violence par la non-violence⁸⁹. Comme les enfants adoptent souvent un comportement plus respectueux en présence d'autres personnes, un parent peut demander à un ami de venir à la maison au lieu de réagir agressivement au refus d'obéir de l'enfant ou à son comportement violent. Les parents doivent rester en contact étroit avec les personnes qui font partie de la vie de leur enfant, tels les parents des amis de leur enfant, les enseignants, les entraîneurs, les directeurs d'école, les conseillers en orientation, les médecins, les leaders religieux, la police et les agents de probation.

Pour certaines familles, le fait de retirer l'adolescent de la maison – pendant une courte période, une période plus longue ou de façon permanente – constitue le seul moyen de mettre fin à la violence. Pour de nombreux parents, les solutions sont limitées. Certains peuvent placer l'enfant chez un ami ou un parent, ou encore dans un foyer de groupe, mais beaucoup craignent que l'enfant aille vivre dans la rue s'ils lui demandent de quitter la maison.

Une fois la crise immédiate résolue, les parents ont besoin de temps, d'espace et de soutien pour surmonter les effets de la violence. Ils trouvent souvent qu'il est plus facile de se rétablir en renouant avec les aspects plus positifs de leur propre vie qu'en concentrant leur énergie sur l'adolescent violent.

Où chercher de l'aide?

Pour de nombreux parents, l'aide est très difficile à trouver. Parfois, le comportement de l'enfant ne s'améliore pas; les parents peuvent alors vouloir recourir aux services d'un conseiller qui les aidera à reprendre la situation en main. Il peut être utile de communiquer avec un centre pour les femmes, un centre de ressources pour les familles ou un refuge pour les femmes battues. La bibliothèque du quartier peut aussi connaître des groupes de soutien. Enfin, d'autres ressources, dont les lignes d'urgence, sont énumérées dans les premières pages de l'annuaire téléphonique.

Ressources

Vidéo

Le prince héritier. L'Office national du film du Canada, 1989. Disponible du Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Livres et articles

Artz, Sibylle. *Sex, Power and the Violent School Girl*. Toronto: Trifolium Books Inc., 1998.

Barkley, Jaqueline. "Reclaiming Our Children: Teachers as elders." Dans : *Daily Meaning: Counternarratives of Teachers' Work*, édité par Allan R. Neilsen. Halifax: Bendall Books, 1999.

Barkley, Jaqueline. "The Politics of Parenting and the Youth Crisis." Dans : *Power and Resistance: Critical Thinking About Canadian Social Issues*, 2^e éd., édité par Les Samuelson et Wayne Anthony. Halifax: Fernwood Publishing, 1998.

Cottrell, Barbara. *Violence à l'égard des parents : les mauvais traitements infligés aux parents par leurs adolescents*. Ottawa : Santé Canada, 2001.

Geffner, Robert, Peter Jaffe, et Marlies Sudermann. *Children Exposed to Family Violence: Current Issues in Research, Intervention, Prevention and Policy Development*. New York: Hayworth Press, 2000.

Harris, Judith Rich. *The Nurture Assumption: Why Children Turn Out the Way They Do*. New York: Free Press, 1998.

Mason, Paul et Randi Kreger. *Stop Walking On Eggshells*. Oakland, CA: New Harbinger Publications, 1998.

Omer, Haim. *Parental Presence: Reclaiming a Leadership Role in Bringing Up Our Children*. Phoenix, AZ: Zeig, Tucker and Co., 2000.

Price, Jerome. *Power and Compassion: Working with Difficult Adolescents and Abused Parents*. New York, NY: Guilford Press, 1996.

Price, Jerome. *The Right to Be a Grownup: Helping Parents Be Parents to Their Difficult Teens*. Phoenix, AZ: Zeig, Tucker and Theissen, sous presse.

Références

1. R. Agnew et S. Huguley, "Adolescent Violence Towards Parents," *Journal of Marriage and the Family*, 51 (1989) : 699-711.
2. C.P. Cornell et R.J. Gelles, "Adolescent-to-Parent Violence," *The Urban Social Change Review*, 15, 1 (1982) : 8-14.
3. M.D. Pagelow, "The Incidence and Prevalence of Criminal Abuse of Other Family Members." Dans : *Family Violence : Volume II*, édité par L. Ohlin et M. Tonry (Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1989).
4. M.J. Paulson, R.H. Coombs, et J. Landsverk, "Youth Who Physically Assault Their Parents," *Journal of Family Violence*, 5, 2 (1990) : 121-133.
5. C.W. Peek, J.L. Fischer, et J.S. Kidwell, "Teenage Violence Toward Parents: A Neglected Dimension of Family Violence," *Journal of Marriage and the Family*, 47, 4 (1985) : 1051-1058.
6. B. Cottrell, *Violence à l'égard des parents : les mauvais traitements infligés aux parents par leurs adolescents* (Ottawa : Santé Canada, 2001).

7. Agnew et Huguley, 1989.
8. A.V. Charles, "Physically Abused Parents," *Journal of Family Violence*, 1, 4 (1986) : 343-355.
9. Cornell et Gelles, 1982.
10. E.D. Evans et L. Warren-Sohlberg, "A Pattern of Analysis of Adolescent Abusive Behaviour Towards Parents," *Journal of Adolescent Research*, 3 (1988) : 210-216.
11. F. Kumagai, "Filial violence: A peculiar parent-child relationship in the Japanese family today," *Journal of Comparative Family Studies*, 12, 3 (1981) : 337-350.
12. R. Loeber et D. Hay, "Key Issues in the Development of Aggression and Violence from Childhood to Early Adulthood," *Annual Review of Psychology*, 48 (1997) : 371-410.
13. Paulson, Coombs et Landsverk, 1990.
14. Cottrell, 2001 : 20.
15. Agnew et Huguley, 1989.
16. H.T. Harbin et D. Madden, "Battered Parents: A New Syndrome," *American Journal of Psychiatry*, 136, 10 (1979) : 1288-1291.
17. Kumagai, 1981.
18. Paulson, Coombs et Landsverk, 1990.
19. Cottrell, 2001 : 7.
20. Loeber et Hay, 1997.
21. T. Brezina, "Teenage Violence Toward Parents As An Adaptation of Family Strain," *Youth and Society*, 30, 4 (1999) : 416-444.
22. B.E. Carlson, "Adolescent Observers of Marital Violence," *Journal of Family Violence*, 1, 4 (1990) : 285-299.
23. Cornell et Gelles, 1982.
24. Evans & Warren-Sohlberg, 1988.
25. R. Geffner, P. Jaffe et M. Sudermann, *Children Exposed to Family Violence: Current Issues in Research, Intervention, Prevention and Policy Development* (New York, NY : Hayworth Press, 2000).
26. P.C. Kratcoski et L.D. Kratcoski, "The Relationship of Victimization Through Child Abuse to Aggressive Delinquent Behavior," *Victimology*, 7, 4 (1982) : 199-203.
27. L.R. Livingston, "Children's Violence to Single Mothers," *Journal of Sociology and Social Welfare*, 13, 4 (1986) : 920-933.
28. P.H. Monk, *Adolescent-to-Parent Violence: A Qualitative Analysis of Emerging Themes*. (Thèse inédite, University of British Columbia, 1997).
29. Peek, Fischer et Kidwell, 1985.
30. M.G. Wells, "Adolescent Violence Against Parents: An Assessment," *Family Therapy*, 14, 2 (1987) : 125-133.
31. Cottrell, 2001.
32. Charles, 1986.
33. Evans et Warren-Sohlberg, 1988.
34. Agnew et Huguley, 1989.
35. Cornell et Gelles, 1982.
36. Cottrell, 2001.
37. Evans et Warren-Sohlberg, 1988.
38. Kratcoski et Kratcoski, 1982.
39. Pagelow, 1989.
40. Paulson, Coombs et Ladsverk, 1990.
41. Wells, 1987.
42. Kumagai, 1981.

43. Livingston, 1986.
44. Harbin et Madden, 1979.
45. Wells, 1987.
46. Cottrell, 2001.
47. J. Wilson, "Physical Abuse of Parents by Adolescent Children." Dans : *The Impact of Violence on the Family: Treatment Approaches for Therapists and Other Professionals*, édité par D.M. Busby (Boston, MA : Allyn and Bacon, 1996): 101-122.
48. J. Barkley, "The Politics of Parenting and The Youth Crisis." Dans : *Power and resistance: Critical thinking about Canadian social issues*, 2^e édition, édité par L. Samuelson et W. Anthony (Halifax, N.-É.: Fernwood Publishing, 1998).
49. A. Ambert, *The Effect of Children on Parents* (New York, NY : Hayworth Press, 1992).
50. J.R. Harris, *The Nurture Assumption: Why Children Turn Out The Way They Do* (New York, NY : The Free Press, 1998).
51. Monk, 1997.
52. J. Price, *Power and Compassion: Working with Difficult Adolescents and Abused Parents* (New York, NY : Guilford Press, 1996).
53. J.E. Cote et A.L. Allahar, *Generation on Hold: Coming of Age in The Late Twentieth Century* (Toronto, Ont.: Stoddard, 1994).
54. S. Artz, *Sex, Power and The Violent School Girl* (Toronto, Ont.: Trifolium Books Inc., 1998).
55. Monk, 1997.
56. H. Omer, *Parental Presence: Reclaiming a Leadership Role in Bringing Up Our Children* (Phoenix, AZ : Zeig, Tucker and Co., 2000).
57. Monk, 1997.
58. B.S. Myles et R. Simpson, "Prevention and Management Considerations for Aggressive and Violent Children and Youth," *Education and Treatment of Children*, 17, 3 (1994) : 370-385.
59. Barkley, 1998.
60. Cote et Allahar, 1994.
61. Comité consultatif fédéral, provincial et territorial sur la santé de la population, *Rapport statistique sur la santé de la population canadienne* (Ottawa : Santé Canada, 1999).
62. D. Pelletier et S. Coutu, "Substance Abuse and Family Violence in Adolescents," *Canada's Mental Health*, 40, 2 (juin 1992) : 6-12.
63. Price, 1996.
64. Cottrell, 2001.
65. A. Duffy et J. Momirov, *Family Violence: A Canadian Introduction* (Toronto : James Lorimer and Company, 1997).
66. Geffner, Jaffe et Sudermann, 2000.
67. A. Ambert, *Parents, Children, and Adolescents: Interactive Relationships and Development in Context* (New York, NY: Hayworth Press, 1997).
68. Barkley, 1998.
69. Monk, 1997.
70. Omer, 2000.
71. Price, 1996.
72. Agnew et Huguley, 1989.

73. Charles, 1986.
74. Harbin et Madden, 1979.
75. J.A. Micucci, "Adolescents Who Assault Their Parents: A Family Systems Approach to Treatment," *Psychotherapy*, 32, 1 (1995): 154-161.
76. P. Ney et D. Mulvihill, "Case Report on Parent Abuse," *Victimology*, 7, 1-4 (1982) : 194-198.
77. Omer, 2000.
78. Cottrell, 2001.
79. Monk, 1997.
80. Price, 1996.
81. Ambert, 1997.
82. Cottrell, 2001.
83. Loeber et Hay, 1997.
84. Cottrell, 2001.
85. Cottrell, 2001.
86. Cottrell, 2001.
87. Cottrell, 2001.
88. Secrétariat du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'information sur les services à l'enfance et à la famille. *Bien-être de l'enfance au Canada 2000 : le rôle des autorités provinciales et territoriales en matière d'enfance maltraitée* (Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, mars 2002).
89. Omer, 2000.

La publication *Violence à l'égard des parents : les mauvais traitements infligés aux parents par leurs adolescents* a été préparée par **Barbara Cottrell** pour le Centre national d'information sur la violence dans la famille.

Also available in English under the title: *Parent Abuse: The Abuse of Parents by Their Teenage Children*.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.

Il est interdit de reproduire le contenu du présent document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, à la condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats de substitution.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Unité de prévention de la violence familiale
Direction générale de la santé de la population et de
la santé publique
Santé Canada
(Indice de l'adresse : 1907D1)
Immeuble Jeanne-Mance, 7^e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : 1 800 267-1291 ou (613) 957-2938

Télécopieur : (613) 941-8930

ATME : 1 800 561-5643 ou (613) 952-6396

Site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>

Courriel : national_clearinghouse@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2003

N° de cat. H72-22/25-2003F

ISBN 0-662-88482-5